

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Lutter contre le mal logement en renforçant la rénovation énergétique »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 05 mars 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : **X** / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**T101 Assurer la transition énergétique : vers la neutralité
carbone et une région à énergie positive**

En 2021 en Pays de la Loire, 17,4 % des ménages étaient situation de vulnérabilité énergétique. Un chiffre en nette évolution puisqu'en appliquant les hausses des prix de l'énergie entre 2021 et 2024, la part de ménages estimée monte à 28,9%. Désormais, ce ne sont plus uniquement les zones rurales qui sont touchées par ce phénomène, mais l'ensemble de Région.

Si la Région est cheffe de file sur les sujets énergétiques et climatiques, elle se doit de fixer un cadre structurant en matière de réduction de la consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre. C'est ainsi que le SRADDET des Pays de la Loire a fixé l'objectif de « massifier la rénovation du parc immobilier » (objectif 27). Pour cela, le SRADDET en vigueur prévoit le déploiement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP).

Si les mauvaises conditions d'habitats (insalubrité) et les difficultés à payer les charges sont des facteurs aggravant la crise du logement, il est du devoir de la Région, en tant que cheffe de file, d'agir pour lutter contre le mal logement.

Parallèlement, il convient de rappeler que le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Ainsi, les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation impactent la santé mentale avec des épisodes d'anxiété, de dépression ou d'agressivité qui sont scientifiquement démontrés. Mais le mal logement impact également la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses ou de symptômes respiratoires par exemple.

Aussi, soucieux de respecter les engagements de la Région en matière énergétique et climatique, de préserver l'accès pour toutes et tous à un logement digne, et de garantir une bonne santé des ligériennes et des ligériens, nous proposons de remettre en place le dispositif « d'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) dont l'objet est d'aider des logements des particuliers sous conditions de ressources améliorant leur performance énergétique.

Ainsi, le groupe l'Ecologie Ensemble propose l'amendement suivant :

Après le paragraphe 2, d'ajouter :

« 3 - Soutenir la rénovation énergétique pour les ménages modestes

Afin de soutenir la rénovation du parc de logement privé, la Région met en place l'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP), qui s'adresse aux particuliers propriétaires occupants, sous conditions de ressources, qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur logement permettant d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement.

La Région prévoit l'accompagnement *a minima* d'un millier de ménages, pour une enveloppe de 4 millions d'euros d'autorisation de programme ».

Dans le délibéré, ajouter :

« D'APPROUVER

L'inscription à la Décision modificative n° 2026-1 d'une dotation de 4 000 000 € d'autorisations de programme, au titre du dispositif d'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) » ;

Il est proposé de modifier le rapport Décision modificative 1 en conséquence.



Elsa Richard
Conseillère régionale
du groupe l'Ecologie Ensemble